



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

N°DEL 2023_02_014_10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Signature des actes d'engagement des accords-cadres entre la Commune et le SIVAAD pour l'exécution des marchés alimentaires des exercices 2023-2024

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 7/03/2023
Et publication ou notification
Du 7/03/2023
Le Maire,



Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVÉRIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET



Monsieur Robert DALMASSO, Adjoint au Maire, propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement consécutifs à la procédure d'appel d'offres lancée par le groupement d'achat du S.I.V.A.A.D. dont la Commune est membre, pour les marchés alimentaires applicables pour les années 2023 et 2024.

Ils concernent les fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits-courts, direct producteurs selon le document ci-joint annexé à la présente délibération (attribution lot par lot).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1, L2131-2 4°, L2131-13 et L1411-9, D2131-5-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var du 15 novembre 2022 ;

Considérant que l'ensemble des actes d'engagements des accords-cadres pour les exercices 2023 et 2024 doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée Délibérante, pour la commune de LA CROIX VALMER ;

Considérant que pour être exécutoires et avant d'être notifiés, tous les marchés et accords-cadres doivent être transmis au contrôle de légalité dans un délai de quinze jours à compter de leur signature ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des accords-cadres pour l'exécution des marchés alimentaires des exercices 2023 et 2024 signés par les fournisseurs retenus et tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**

**La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET.**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

07 MARS 2023

Le Maire

